**Conditions générales de communication et**

**d’utilisation des fichiers numériques**

* Le prix pour les droits d’utilisation est de 70 € par image. Une exonération est possible sous certaines conditions.
* Toute utilisation des fichiers numériques vendus ou cédés par la photothèque des musées municipaux de la ville de Boulogne-Billancourt est soumise à autorisation préalable. Les fichiers numériques sont fourmis pour une unique utilisation. Toute utilisation supplémentaire fera l’objet d’une nouvelle demande d’autorisation.
* Les fichiers numériques communiqués par la photothèque ne peuvent être cédés, rétrocédés, revendus ou prêtés. La diffusion commerciale de duplicata à partir de ces fichiers numériques est formellement interdite.
* Les dimensions des fichiers numériques publiés en ligne ne doivent pas excéder 1 200 pixels de grand côté en 72 dpi de résolution. Les métadonnées EXIF et IPTC doivent être conservées.
* Les images sont envoyées uniquement après réception du devis daté et signé. La facturation est effectuée à la réception du justificatif de parution.
* Toute utilisation d’une reproduction doit être identifiée avec le nom complet de l’artiste, le titre, la date de l’œuvre, la technique, le n° inventaire, suivis de la mention du musée auquel se rattache l’œuvre. Le crédit photographique doit comporter les mentions suivantes © Musées de la ville de Boulogne-Billancourt – Photo : [Prénom et nom du photographe]. Il doit être inséré dans la légende de l’illustration et/ou dans les crédits photographiques.
* Toute utilisation de documents reproduisant des œuvres ne relevant pas du domaine public est soumise à l’accord préalable de l’auteur de l’œuvre représentée, des sociétés d’auteurs ou des éventuels ayants droit. Des droits peuvent être perçus par les société d’auteurs (ADAGP) ou directement par l’artiste ou ses ayants-droit. Toute violation de ces droits est délictuelle. Il appartient à l’utilisateur de se munir des autorisations adéquates. La photothèque décline toute responsabilité en cas de non-respect du droit moral de l’artiste et de l’auteur de la photographie (recadrage abusif, trucage, etc…).
* Le signataire du présent contrat s’engage à envoyer à la Direction des Musées et du Patrimoine de la ville de Boulogne-Billancourt un justificatif à parution pour tout support matériel ou à lui communiquer un lien URL ou fichier PDF pour les utilisations électroniques.

L’utilisateur déclare avoir pris connaissance des conditions d’utilisation des documents photographiques.

Date : signature :

**CONTRAT DE COMMANDE / AUTORISATION DE REPRODUCTION**

Merci de renseigner tous les champs et de l’envoyer à l’adresse mail ci-dessous

icono.musees@mairie-boulogne-billancourt.fr

|  |
| --- |
| **DEMANDEUR** |
| **Nom et prénom****ou raison sociale** |  |
| **Adresse postale ou adresse de facturation** |  |
| **Nom et adresse de livraison (si différents)\*** |  |
| **E-mail** |  |
| **Code APE\*, numéro Siret\* et numéro association\*** |  |

\*Pour la France, sauf particuliers

|  |
| --- |
| **COMMANDE** |
| Numéro(s) d’inventaire(facultatif) | Œuvres reproduite(s) | Artiste(s) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **OBJET** |
| Utilisation(s) | □ Catalogue d’exposition □ Communication□ Ouvrage ou périodique □ Produits dérivés□ Conférence □ Utilisation personnelle□ Site web □ Autres, précisez :□ Scénographie |
| Auteur(s) |  |
| Éditeur(s) et date de parution |  |
| Tirage |  |